

Examens professionnels fédéraux du 12. août au 24. août 2024 Spécialistes vernisseurs / vernisseuses de l'industrie

Procédure d'inscription L'inscription est effectuée au moyen du formulaire d'inscription qui

est joint.

Lieux d'examen Examens pratiques et oraux

12. au 14. août 2024 KIL Silenen 15. au 17. août 2024 KIL Silenen

Examens écrits et oraux

24. août 2024 Ecole professionnelle de design à Zurich

Taxes d'examen CHF 2'800.-

(y compris coûts de matériel) Les frais de voyage, d'hébergement, de subsistance et d'assurance

(accident et maladie) sont à la charge des candidats.

Limite d'inscription Mardi 31 janvier 2023, (cachet de la poste) « En recommandé »

adressé à

ASMVI Roger May

Russikerstrasse 73 8330 Pfäffikon/ZH

Important !!

Les inscriptions avec un cachet de la poste plus tardif ne peuvent plus être prises en considération par la commission d'examen!

Association Suisse des

Maîtres Vernisseurs Industriels

Pour la commission d'examen

Le président, Roger May, Pfäffikon/ZH



DÉLAI D'INSCRIPTION: Mardi, le 31. août 2024

INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL FÉDÉRAL DES SPÉCIALISTES VERNISSEURS DE L'INDUSTRIE

(Merci de coi	mpléter en caractères d'imprimerie)				
Le sous	signé				
Nom, Pré	énom				
Né le		Lie	Lieu d'origine		
Rue et n°		Lie	Lieu de résidence		
Téléphone		E-r	E-mail		
Numéro AVS		Na	Natinalité, Lieu d`origine		
l'examer	n professionnel des spécialis	stes vernisseurs de l	l'industrie en 16. mai 20	si le règlement de l'examen pour 117. Ilité de	
du		au			
Activité	pratique (si possible sans faille !)				
Du	au	durée en mois	en qualité de	auprès de l'entreprise	
Pièces à	ı joindre obligatoirement (joind	re uniquement des copies)			
 Curriculum vitae Un résumé des formations et des stages pratiques professionnels suivis jusqu'à présent Copie des permis et certificats de travail nécessaires à l'autorisation Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo Indication du numéro d'assurance sociale (Copie du certificat AVS). 					
Dans qu - Allem - Franc - Italien	çais	ser l'examen ?			
Lieu et date			Signature		
	nulaires d'enregistrement qu ne peuvent pas être accepté	ii ne sont pas comp		es pièces demandées ne sont pas	

Taxe d'examen (y compris les coûts de matériel et la taxe d'enregistrement SEFRI) CHF 2'800.-

Est admis à passer l'examen, quiconque remplit les conditions d'admission conformément à l'art. 3.3 (admission) de la « Directive pour l'examen des spécialistes vernisseurs de l'industrie de 16. mai 2017 » et a versé la taxe d'examen dans les délais impartis (La facture intervient en mars/avril 2024).